

#### Extrait du registre des délibérations

#### Séance du 22 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-deux février à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués le jeudi quinze février, se sont réunis à la salle des Potiers à Desvres sous la présidence de Claude PRUDHOMME

# Délibération n°09-2024-02-22

### Etaient présents:

M. Jean PICQUE, M. Christophe GUCHE, M. Michel DUFAY, M. Vincent LACHERE, M. Philippe DELBARRE, M. Aimé HERDUIN, M. Etienne MAES, M. Thierry CAZIN, M. Marc DENAVAUT, M. Claude PRUDHOMME, M. Marc DEMOLLIENS, M. Ludovic DUTRIAUX, M. Bruno LEDUC, Mme Nathalie TELLIER, M. Raymond LEJOSNE, Mme Chantal TERNISIEN, M. Michel SERGENT, M. Jean-Luc MARCOTTE, M. Christophe COUSIN, M. Jean-Claude RETAUX, Mme Anita THOMAS, M. Emile SAILLY, M. Grégory SMERCK, M. André BAHEUX, M. Hervé BROUART, M. Samuel GEST, M. Dominique PAQUES, M. Patrick QUIERTANT, M. Jean-Michel MARTEL, M. Christophe DOUCHAIN, Mme Annick POCHET, M. Alain MACQUINGHEN, Mme Laurence LEFEBVRE, M. Luc VAN ROEKEGHEM, Mme Maryse BEAUSSE, M. Alain LOUVET, Mme Fabienne FOURRIER, M. Christophe FOURCROY, M. Didier PAQUES, M. Francis GRANDERIE, M. André GOUDALLE.

### Pouvoirs:

Mme Marylise THILLIEZ à M. Marc DEMOLLIENS M. Jean-Pierre FRANCOIS à M. Francis GRANDERIE M. Philippe DEMOLLIENS à M. André GOUDALLE Mme Cristina BASTIDE à M. Luc VAN ROEKEGHEM

### Etaient remplacés:

M. André LELEU par M. Mathieu DELATTRE M. Bertrand FLAHAUT par M. Daniel LOUCHET

#### Etaient excusés:

- Mme Nicole DARQUES
- M. Guy LAMBERT
- M. Bernard TASSART
- M. Joël COQUET

#### Etait absente:

Mme Ludivine MOREAU

Secrétaire de séance : M. Vincent LACHERE

Accusé de réception en préfecture 062-200018083-20240222-D0920240222-DE Date de télétransmission : 27/02/2024 Date de réception préfecture : 27/02/2024

Nombre de membres en exercice	52
Nombre de membres présents	41
Excusés avec pouvoir à un titulaire	4
Remplacés par un suppléant	2
Excusés	4
Absents	1
Nombre de votes	47

## Délibération n°09-2024-02-22

## Objet : modification des tarifs du centre aquatique Naturéo

Avec 117 000 entrées en 2023 Naturéo s'affirme progressivement comme l'un des équipements phare de notre territoire. Ainsi il apparaît pertinent de créer des passerelles entre les sites qui véhiculent du tourisme et rayonnent au-delà de l'intercommunalité.

Il est proposé de créer une première connexion entre Naturéo et le musée de la Faience, qui se situent à proximité et ont en commun de susciter la venue d'usagers extérieurs à la Communauté de communes.

Concrètement les visiteurs du musée de la Faïence s'étant acquittés d'un droit d'entrée pourront bénéficier à Naturéo d'une remise de 10% et les visiteurs de Naturéo pourront bénéficier du tarif réduit du musée soit 4€ au lieu de 5€. Cette réduction sera valable exclusivement sur les tickets unitaires payants, pour une durée d'une semaine, comme suit :

	Tarifs actuels		Tarifs remise 10%	
	Résidents	Extérieurs	Résidents	Extérieurs
Entrée piscine	4,50	5,50	4,00	5,00
Entrée piscine tarif réduit	3,60	4,40	3,00	4,00
Entrée bien-être ou fitness	8,00	10,00	7,00	9,00
Entrée 2 espaces	12,00	14,00	11,00	13,00
Entrée 3 espaces	14,00	16,00	13,00	14,00
Séance bébé nageur	10,00	12,00	9,00	11,00
Activité aquaform	10,00	12,00	9,00	11,00

Il est demandé au conseil communautaire de valider cette nouvelle grille tarifaire sur les entrées Naturéo décrites ci-dessus aux visiteurs du musée de la Faïence de Desvres.

## Approuvé à l'unanimité

Fait et délibéré à Desvres, le 22 février 2024

Le secrétaire de séance

Vincent LACHERE

Le Président

Claude PRUDHOMME